

Différent

le journal des *adh* érents de la fédération *Sud* Santé-Sociaux

Travail Famille Profits

**LES SALARIÉ-ES SERONT
LEURS 1^{ères} VICTIMES !**



**NE COMPTONS QUE
SUR NOS LUTTES !**

numéro 59 - juin 2017 - 50cts-

Solidaires
Sud
santé
sociaux

SOMMAIRE

le journal des adhérents de la Fédération **Sud** Santé-Sociaux - n° 59

Différent
le journal des adhérents de la Fédération **Sud** Santé-Sociaux

Ont collaboré à ce numéro:

Anne-Marie Berthomier,
Margaux Leduc-Leroy, Co-
rinne Loraine, Sylvie Gou-
lay, CADAC, Jean Carré,
Antoine Charrier, Nicolas
Guez, Jean Vignes,

société - page 4, 5 ,6
Qualité de Vie au Travail.

femmes - page 7
La politique famille-travail-patrie revient au grand galop

dossier - pages 8, 9, 10, 11,
L'europe des luttes.
- 7 Avril journée mondiale de la santé.
- 28 septembre actions pour le droit à l'avortement en europe.
- L'avortement face aux attaques des culs-benis.

juridique - page 12, 13
Elections professionnelles, loi Rebsamen.

santé et social - pages14, 15
L'entrepreneur social, en marche vers le social business.

culture & plaisir - page 16
Corporate, un film troublant.

Solidaires
Union
syndicale

Edité par la Fédération nationale Sud Santé-Sociaux, 70 rue Philippe de Girard, 75018 Paris

Numéro de CPPAP : 0717S08377

Directeur de publication : Jean Vignes

Secrétariat de rédaction : Corinne Loraine - Pascal Fréger

Téléphone : 01 40 33 85 00 / Télécopie : 01 43 49 28 67 / contact@sudsantesociaux.org / www.sudsantesociaux.org

Numéro 59 imprimé en **19010** exemplaires par :SARL CV Packaging ZI du coin Route de Cussieux 42400 St Chamond

Différent
le journal des adhérents de la Fédération **Sud** Santé-Sociaux

numéro 59

édito

Il est impossible de répéter depuis des années que c'est la désespérance sociale provoquée par le capitalisme qui fait le lit de l'extrême droite et au lendemain du premier tour d'appeler à voter pour le chantre du capitalisme pour faire barrage à celle-ci. Autant offrir des allumettes à un pyromane pour combattre un incendie.

C'est à force d'imposer ce genre de non choix comme le seul possible qu'une partie de la population se détourne de la politique et, las des turpitudes des élu-es politiques et de la fausse impuissance sans cesse invoquée pour renoncer à améliorer leur quotidien, se réfugie vers une idéologie nauséabonde.

Les élections sont jouées, notre camp a perdu. La riposte doit avoir lieu. Nous devons mettre toutes nos forces dans le combat mais la bataille n'aura pas lieu le 7 mai. Le combat continue au quotidien...

Il est impératif dans cette situation de travailler à renforcer le contre-pouvoir syndical, et pas n'importe lequel. Solidaires oeuvre pour un syndicalisme de masse et de transformation sociale.

Ce sont près de 10 millions d'électrices et d'électeurs qui se sont exprimé-es pour un changement radical de rapport au travail et en finir avec la domination de la finance sur la politique. 10 millions d'électrices et d'électeurs qui aspirent à une société plus solidaire, plus ...sociable.

Sans compter que sur les suffrages apportés à d'autres candidat-es, cette aspiration peut être largement partagée mais étouffée sous les pesants discours de la pensée unique qui instrumentalisent "la dette" artificiellement constituée pour mieux opprimer les populations.

C'est l'ensemble de ces forces là qu'il va nous falloir rassembler et convaincre que le syndicalisme est une alternative à l'incurie des politiques et une force capable aussi de changer la société et d'imposer aux politiques de tenir compte des aspirations de la population.

Votez syndicalisme de transformation sociale au quotidien, c'est par la lutte sociale que les conquies sociaux, les biens nommés, ont été arrachés aux politiques. Nous n'aurons que ce que nous revendiquerons.

société

Qualité de Vie au Travail

Récit d'une militante SUD désemparée...

La Qualité de Vie au Travail, (QVT), voilà des semaines que notre Direction Générale nous susurre son engagement dans ce "process collaboratif", (*ça en impressionne plus d'un-e le "procès" collaboratif !*). «*Ça va durer 18 mois, c'est un chantier d'importance, nous avons une responsabilité majeure envers les collaborateurs*»...

Il nous gonfle depuis 3 ans avec les salarié-es qui sont devenu-es des "*collaborateurs*", et comme on est un peu basique, on bloque. Nous resterions «*figés sur des positionnements archaïques. Il faut savoir évoluer, s'adapter...*» d'après lui.

Nous? Collaborateurs? Euh...

Sommes nous responsables des salaires de misère, des baisses d'effectifs, du turn-over, des maltraitements institutionnels, des rythmes de travail, de la polyvalence imposée, des congés supprimés, des appels à domicile... "*Ayez confiance*" nous sussure à nouveau le python patronal.

La Direction Générale a choisi l'ANACT, (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) "*c'est paritaire donc ça garantit la neutralité du process.*" nous assène t'il.

Ah bon ? Le paritarisme? Neutre? Depuis quand?

On est surpris qu'elle n'ait pas choisi de cabinet de consultants privés (*des potes à lui, quoi*) mais on comprend que ce fai-

sant, elle s'assure surtout de l'engagement inconditionnel de la CFDT et celui de la CGT, moins enthousiaste certes, mais assidument "collaborative".

Un petit feed back sur les années précédentes et la mise en place du merveilleux dialogue social!

On sent très vite que cette QVT c'est une nouvelle embrouille. Faut dire que lors de la négociation de **l'ANI en 2013**, nous, on négociait un accord de substitution pour «*harmoniser le statut des collaborateurs des 6 établissements fusionnés en une fondation*» en clair, on essayait de pas trop se faire "niquer" comme disent les copains en négó. *Alors l'ANI, à l'époque, ça nous avait un peu échappé !*

Les signataires de l'ANI indiquaient pourtant que "*la QVT peut se concevoir comme un sentiment de bien-être au travail, perçu collectivement et individuellement qui englobe l'ambiance, la culture de l'entreprise, l'intérêt du travail, les conditions de travail, le sentiment d'implication*". La Fédération SUD Santé Sociaux s'était mobilisée sur ce sujet. *Seulement, nous, le nez dans le guidon, on avait pas tout lu...*

Après ça ils nous ont ressortis les lois Auroux de 1982, il fallait "*favoriser l'expression directe des salarié-es*". **Et Hop !**, nouvelle arnaque pour inaugurer le moderne "*dialogue social*".

Un p'tit accord bien ficelé, signé par CFDT et CGT, qui permet sur le temps de travail l'expression de 30 salarié-es d'un même secteur d'activité. Juste une trentaine par secteur d'activité, *faut pas exagérer avec la démocratie et l'expression populaire*, et toujours les mêmes participant-es pour assurer la continuité.

Pas plus de 30 donc, *pour que chacun parle* et ces espaces d'expression "libres" animés par un cadre qui fera des propositions, le tout 2h par an, l'expression libre limitée *quoi, ça c'est du cadrage!* (vous pouvez lire cas de rage ou cadr'âge).

La Direction s'engageant de son côté à répondre par écrit, *bel effort!* «*SUD, vraiment, vous êtes dans l'opposition systématique, vous signez jamais*» (*Non mais t'as vu ta daube, pensait on*).



Arrive la loi Rebsamen, *c'est reparti, un nouveau tour de manège, pourtant aucun de nous ne cherche à attraper le pompon*. On va négocier "les modalités de dialogue social", la fusion des instances représentatives du personnel...

CGT et CFDT proposent des "contre-accords" à celui que propose la Direction: (visio-conférence systématique, seulement 8 réunions par an des IRP, on fusionne DP et CE... et la direction veut fusionner CE et CHS-CT).

A SUD, on fait les chiens de garde : le CHSCT, le faire disparaître?

Ça va pas non!

Là, c'est le rapport de force avec nos "camarades" : on communiquera largement sur le sujet les prévient-on. Aucun des petits camarades ne s'y risque. Une fois encore, « *SUD a fait échouer les négociations en pratiquant la "politique de la terre brûlée"* » dit la CFDT. Bref, le sujet du jour, c'est la QVT... revenons y donc.

QVT

Et puis c'est l'application de la loi Rebsamen et sa volonté de simplification, (*vous allez le voir, pour comprendre la complexité de la simplification faut s'accrocher*): « *il faut établir conjointement à la refonte parallèle des IRP de nouvelles relations directions/représentants du personnel moins basées sur des rapports d'opposition, fondés sur la coresponsabilité* » *yo!*

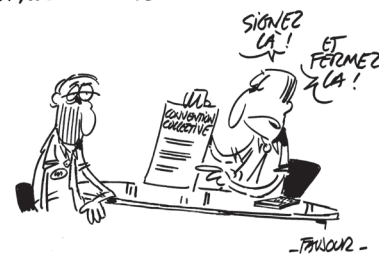
Au plan national, la CFDT se félicite des succès remportés par ses équipes dans ces démarches tandis que la CGT, pudiquement, veut négocier la "qualité du travail".

La loi Rebsamen implique que 12 thèmes de négociations soient regroupés en 3 blocs, dont un qui s'intitule **Qualité de Vie au Travail**. Il doit nécessairement traiter de *l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle, de l'égalité hommes-femmes, de la lutte contre les discriminations en matière de recrutement, les modalités de définition d'un régime de prévoyance, l'exercice du droit d'expression des salarié-es et la prévention de la pénibilité...* *ça vend du rêve!*

On s'intéresse au sujet, on fouine, on lit ainsi que le DRH d'une entreprise du secteur pharmaceutique lors de la fermeture de sites et du changement radical de management a pris en charge l'inscription dans les écoles des enfants de collaborateurs et mis en place des cellules psychologiques pour gérer le ressenti des salarié-es. D'autres DRH, ailleurs, ont limité le nombre de salarié-es dans les open space, mis en place des salles de détente ou de sport (*ça, ça l'excite notre DG, le roi du bronzage perpétuel, lui, il a pas un pet de graisse alors on va ramer, suer devant lui? «non, ça vous plait pas?»*) nous interroge-t-il avec cynisme, *ah ta gueule toi !*).

Le chantier est d'importance, on va y mettre des cacahuètes, du fric insiste t'il (d'où il sort ce fric?) Si vous pouviez être moins hostiles ça faciliterait les choses...ah bon!

DIALOGUE SOCIAL...



La DG organise des séminaires à l'intention des représentant-es du personnel, d'autres à l'intention de l'encadrement.

- On doit dépasser les Risques Psycho Sociaux («*il faut permettre à l'entreprise la prévention, à la source des Risques Psycho-Sociaux pour ne pas en subir les manifestations..* » CQFD !

- Les RPS sont une « fatalité », il faut en « limiter les manifestations » Les archaïques préféreraient parler de conditions de travail, de souffrances au travail notions devenues *sémantiquement obsolètes, dis, les copains qui se sont flingués, ils étaient sans doute devenus obsolètes eux aussi?*

-Il faut « favoriser l'adaptation aux mutations de travail, accompagner le changement auprès des salarié-es en favorisant la performance économique... »

Et d'un on crée un COmité de PI-Lotage paritaire *ça c'est mode!* Ce COPIL met en place le dialogue professionnel qui inclut le dialogue social. **Bigre!**

Il s'agit des relations "équilibrées" entre salarié-es, encadrement, Direction et représentant-es du personnel (petits prémices de la loi travail et du référendum d'entreprise) *que la fête commence...*



Et de deux on négocie un accord de méthode, **tiens tiens!**

Et de trois le comité de pilotage est en charge, **pour ne pas perdre le nord avec SUD sûrement**, de la GPS (Gestion des Perspectives Sociales) et diffuse et analyse un questionnaire ouvert de 32 questions pour s'adapter et s'évaluer. En 4 thèmes votre établissement, votre relationnel, votre travail avec des réponses en 4 smileys... et quelques questions ouvertes. (**vous suivez?**)

Et de quatre se mettent en place les EdD, **oups!** (les Espaces de Discussion sur le travail), des groupes de travail, groupes d'expression qui *favorisent l'expression des salarié-es* qui restituent l'analyse de la GPS au comité de pilotage. **Vous suivez toujours?**

Les indicateurs permettent de noter la QVT sur 10, ensuite on la compare à celle des établissements du même secteur, l'objectif est d'atteindre la moyenne nationale, cette note est le baromètre de nos conditions de travail. **Gageons que la météo risque d'être dépressionnaire!** Elle est évaluée de façon obligatoire chaque année **ou de manière triennale par voie d'accord.**

Et de cinq les OS négocient via ces supports, la Direction n'a pas d'obligation de résultat, **ouf, ça nous soulage pour leur avenir**, la négo et l'éventuel plan d'action **l'exonèrent** de sa responsabilité d'employeur d'assurer la sécurité des salarié-es.

Cette négociation QVT est un nouveau procédé pervers qui consiste à faire cautionner les conséquences néfastes et délétères des politiques d'austérité menées depuis des années et qui touchent à leur paroxysme en matière de souffrance au travail, un mirage, la méthode Coué.

Ce faisant, nous devons assimiler un glossaire indigeste directement issu de l'industrie, du lean management (développé par Toyota au Japon dans les années 1980).

La gestion des flux ou des cas (pour évoquer patient-es ou résident-es), la notion de *productivité à budget constant*, *les flux tirés*, *la performance économique*, des acronymes abscons tels que QVT, EdD, BDEs (Banque de Données Economiques et sociales) GPS...

Et pendant que nous palabrons des heures durant, que nous nous efforçons de résister à l'assimilation de la contrainte, les Directions se réjouissent, nous on est occupé, et eux font de la com à tours de bras...

Les personnes qui n'adhèrent pas sont coupables !

Alors, les militant-es déterminé-es à résister boycottent, le disent mais parfois s'épuisent à expliquer les enjeux aux salarié-es. *Comment expliquer qu'on ne collaborera pas pour sublimer des réalités abjectes ?*

Dans notre section, on fait le choix de ne pas participer, de rencontrer les salarié-es sur le terrain en dehors des salles de réunion feutrées.

On a fait le choix de ne pas produire de la merde pendant que nos collègues se suicident...

Difficile cependant quelquefois de légitimer un refus d'amélioration de la qualité de vie au travail et d'en dévoiler l'arnaque.

Plus que jamais, ce système devient tentaculaire et nous broie, nous gave avec l'entonnoir du dialogue social, jusqu'à la crise de foi, de vocable techno-économique inhumain, laissant quelques militant-es SUD souvent désemparé-es, que seule l'action et le refus collectif seraient en mesure de tirer de cette ornière.



La politique famille-travail-patrie revient au grand galop

Décompléxée ? Pas si sûr ?

A se pencher sur les programmes de certains candidats on voit clairement les embûches à venir !!

Le FN bien sûr, mais aussi Sens Commun* qui expose dans sa charte *"Il nous faut reprendre conscience de cette responsabilité proprement vertigineuse: notre avenir collectif, comme chacune de nos vies, dépend de notre liberté. Rien n'est jamais écrit d'avance. Il faut donc tout mettre en œuvre pour permettre que nous prenions, à la fin, les meilleures décisions, que nous fassions le juste choix."*

La politique familiale que ces 2 mouvances expriment, vise à remettre au foyer les femmes.

Nous avons combattu ce patriarcat dominant depuis des décennies, mais comme l'écrivait si justement Simone de Beauvoir: *"N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant."*

Nous devons aujourd'hui être vigilant-es, il faut dénoncer haut et fort les axes des politiques qui tendent à museler les femmes à nouveau. **Sur le droit à l'IVG pour commencer.**

Pour l'un il faut faire de la réduction du nombre d'IVG une "grande cause nationale". Sans oublier de *"[regarder] la politique familiale héritée de l'après-guerre comme une réussite française à préserver. Cette*

réussite était fondée sur l'objectif suivant : favoriser la natalité en compensant, au moins en partie, le coût de l'enfant pour les familles." On ne peut être plus clair sur l'objectif de réduction du nombre d'IVG qui se fera en augmentant le nombre de naissances et non en développant une politique de prévention, d'information ou d'accès à la contraception.

Pour l'autre, pas question de l'interdire mais on préconise son déremboursement, en faisant de la propagande pour *"la liberté de ne pas avorter"* sans oublier de couper les vivres au Planning familial.

Pour les gardes d'enfant, Sens Commun propose : d' *"Opter résolument pour des modes de garde variés afin de proposer aux parents une offre de meilleure qualité à moindre coût pour la collectivité (développer les assistantes maternelles et les gardes partagées, réduire les normes, optimiser le coût de création des berceaux de crèches et leur taux d'occupation, permettre aux parents qui le souhaitent d'utiliser le congé parental jusqu'à l'entrée à l'école maternelle de leur enfant...)"*. Ce qui signe l'arrêt des subventions alors que le FN propose le revenu parental à hauteur de 80% du SMIC. Dans la majorité des couples, c'est la mère qui a le plus petit salaire, il est naturel que ce soit donc elle qui s'arrête de travailler pour élever l'enfant et hop ! Une femme de retour au foyer !

Oui mais, **les allocations** vont être revues ! Par le FN elles seront *"réservées aux familles dont un des parents au moins est français"*, comme ça on ajoute un petit coup de patte raciste en passant !

Pour Sens Commun, il faut *"supprimer la réforme du congé parental, empêcher toute fiscalisation des allocations et la fin de leur universalité."* "À Sens Commun, nous avons une conviction forte : tant qu'on ne consolidera pas la famille, nous ne pourrions espérer changer la société." Chouette, on sera enfin sûrs que les familles qui touchent les allocs sont de bonnes familles !

Mais attention, pour être sûr **"de permettre aux parents de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, sans avoir à sacrifier l'une au profit de l'autre"** il faut *"favoriser la possibilité pour les salariés d'obtenir plus de flexibilité au travail (horaires à la carte, télétravail, temps partiel,...)"* et hop un petit peu de libéralisme pourvoyeur de précarité !

Bien entendu cet article n'est pas exhaustif concernant les attaques que pourraient subir les femmes, un rappel important : le droit de vote des femmes date du 21 avril 1944, le droit d'avoir un compte en banque sans autorisation du mari des années 70, le droit à l'IVG de 1974, le droit à la contraception idem, l'égalité femmes-hommes n'est pas acquise dans les faits et le combat doit encore être mené ! N'oublions pas de nous exprimer !

Sources : "le socle programmatique de Sens Commun" "Contre le programme du FN un argumentaire syndical" de VISA. *Sens commun est un mouvement créé en 2013 dans le sillage de la Manif pour tous. Il affiche 9 000 membres, se situe très à droite (dixit Fillon) et a pour ambition de "peser de l'intérieur" selon les mots de son président.

dossier

L'Europe des luttes

Si l'Europe semble être réduite au terrain de jeu de la finance, de ses politiques libérales et de ses exactions contre les peuples, il n'empêche qu'elle est aussi le cadre de luttes coordonnées. C'est d'une autre Europe dont nous avons le désir, une Europe des droits humains, sociaux et de la solidarité. Nous proposons un focus sur deux actions, l'une récente et qui se répètera, l'autre en construction. Au-delà de ces deux exemples, santé et droits des femmes, il ne faut pas oublier que d'autres réseaux et d'autres luttes existent, transport ferroviaire, environnement, eau, énergie, services publics... dans la perspective de l'extension de ces initiatives au-delà de l'Europe.

7 avril, journée mondiale de la santé Action du réseau européen contre la privatisation de la santé et de la protection sociale.



Ecosse, Angleterre, Espagne, Italie, Belgique, Suisse, Croatie, Grèce, France, pour cette première apparition d'ampleur, l'initiative du réseau Européen a été un succès. Unis

Lille, Arras, Douarnenez, Luçon, Sarlat, Lorient, Rennes, Moutiers, Toulouse, Paris, ... ce n'est qu'un début pour un mouvement qui ne demande qu'à s'étendre avec la participation active de la population pour lutter contre les vagues de privatisations et la réduction progressive des moyens et de l'accès aux soins. Pour la défense de la Sécurité sociale et un grand

autour d'un manifeste Européen contre la commercialisation et la privatisation de la Santé, c'est dans près d'une **centaine de villes** en Europe que des manifestations, rassemblements, actions ont eu lieu. **Il s'agissait, à minima, de réaliser un visuel, avec le nom de la ville, de l'établissement, indiquant sa participation à cette initiative.**

En France, Lille, Metz, Nice, Paris ont organisé des rassemblements d'ampleur avec l'appui du collectif Notre Santé en Danger, de la Coordination de Défense des Hôpitaux de proximité et de **People Health Movement France.**



service public sanitaire et social, accessible à toutes et tous, partout.

Nous avons un an devant nous pour préparer une mobilisation réellement significative pour le 7 avril 2018.



S'il est regrettable que SUD et Solidaires soient les seules forces syndicales réellement impliquées, à noter une participation symbolique de la CFDT, il faudra pour les initiatives à venir travailler à l'élargissement.



En Europe

L'Espagne et l'Italie ont réalisé des mobilisations populaires d'importance.

Débordant les syndicats traditionnels, la population organisée par les **maréa blanca** en Espagne, par **PHM Italie**, des **collectifs de défense des hôpitaux** et l'appui des **syndicati di basi** en Italie.

**7 Aprile - GIORNATA EUROPEA
PER LA DIFESA DELLA
SANITA' PUBBLICA**



FIRENZE Piazza Duomo ore 16
manifestazione regionale

Ce sont une trentaine de villes qui étaient pour l'occasion mobilisées en **Italie**. Fermetures d'hôpitaux publics, regroupements, déserts médicaux

et hospitaliers. Mêmes causes, mêmes effets que ceux que nous subissons en France.



En **Espagne** aussi une vingtaine de villes mobilisées. Là, ce sont des grands établissements publics qui sont vendus au privé sur l'impulsion du gouvernement Rajoy.

**MAREA
BLANCA**



La révolte populaire massive, mobilisant plusieurs centaines de milliers de manifestants a empêché certaines privatisations hospitalières et obligé le gouvernement à reculer.

En Belgique la mobilisation des syndicats et des collectifs de santé a permis plusieurs manifestations. Une mise en scène spectaculaire à la gare centrale de Bruxelles pour sensibiliser la population s'est déroulée dès 7h du matin.



Elle fut suivie d'une manifestation devant le ministère de la santé. En Belgique les mêmes recettes de privatisation qu'en France sont à l'œuvre et une mobilisation est en préparation pour le mois de juin.



Ailleurs en **Europe**, Angleterre, Ecosse, Croatie, Grèce étaient également en mouvement.



La tentative de privatisation en cours du National Health Service en Grande Bretagne fait l'objet d'une lutte qui ne désarme pas.

Sur le plan International, pour la première fois, sur l'impulsion du réseau **PHM**, des actions ont vu le jour sur l'ensemble de la planète. Argentine, Paraguay, Brésil, Etats-Unis, Suisse, Grèce, Israël, Pakistan, Inde, Philippines ont rejoint le mouvement sous l'appel #health4all. Si les luttes vont devoir s'amplifier face aux attaques locales, la phase grandissante de ce mouvement est porteuse d'espoir pour contrer les politiques de privatisation et revendiquer une protection sociale et un service public de santé non marchand. **Rendez-vous le 7 avril 2018, pour les 60 ans de l'OMS!**

7 avril rencontre avec EPSU à Bruxelles

Dans le cadre de la mobilisation du 7 Avril, le réseau européen représenté par S. Franco, (*secrétaire du réseau*), Y. Hellendorf (*Centrale Nationale des Employés*) et J. Vignes (*SUD Santé Sociaux*) ont été reçu par EPSU (Union Européenne des Services Publics) afin de concrétiser l'implication de cette union syndicale dans le réseau.



Ci-après la fin de l'intervention pour SUD Santé Sociaux qui concluait la présentation de la situation en France

Une crise politique globale qui s'attaque aux services publics de santé par leur commercialisation.

Pour SUD Santé Sociaux mettre des moyens dans la santé et le social est un choix politique. C'est un choix politique de mettre des moyens dans les déterminants sociaux de la santé, éducation, logement, nourriture, environnement et santé au travail... Ce choix est à l'opposé de la politique de privatisation galopante à l'œuvre. Politique de la jungle qui livre aux prédateurs financiers tant les secteurs dits «rentables» du soin que celui de la Sécurité sociale à des complémentaires privées assuranciennes commerciales.

Cette politique est à l'œuvre au niveau européen, au niveau méditerranéen. Nous sommes conscient-es que les mesures de financiarisation de la santé et du social qui sévissent en France frappent les autres pays, que cette orientation politique est dilignée par l'Eurogroup en ce qui concerne notre espace politique Européen, la Grèce en est un exemple terrible. Ces mêmes politiques de destruction de l'espace public de solidarité et de santé attaquent aussi les dispositifs de soins en Algérie, Tunisie, Egypte...

Nous exprimons la volonté de la construction d'un mouvement au-delà des frontières car nous sommes conscient-es qu'il ne peut y avoir de victoire locale durable dans ce contexte. C'est dans cet esprit que nous nous inscrivons dans la construction du réseau Européen contre la commercialisation et la privatisation de la santé et de la protection sociale, ainsi que dans la volonté de son extension.

Et si les personnels politiques en charge de l'organisation de la société restent sourds à leur devoir, s'ils ne prennent pas leur responsabilité face aux politiques imposées par la troïka et les traités internationaux qui n'ont rien de démocratiques, nous en appellerons à la révolte, seul remède à la mélancolie qui frappe les soignant-es et décime les populations les plus fragiles.

Cette révolte devra entraîner dans son sillage l'ensemble des populations avec l'appui des syndicats dans son exigence d'un système de santé sans frontières, géré démocratiquement, digne de ce nom.

28 septembre 2017 appel à mobilisation Pour le droit à l'avortement dans toute l'Europe

En solidarité avec l'ensemble des femmes européennes.

Après la lutte exemplaire des femmes espagnoles en 2015, polonaises en 2016, nous exigeons que les droits des femmes, la liberté de disposer de son corps, le droit à l'avortement et à la santé soient respectés dans tous les pays européens et inscrits comme droits fondamentaux pour l'égalité en Europe.

**Le droit à l'avortement
au sein de l'Europe
relève de la compétence
de chaque Etat.**

Interdit en Irlande et à Malte,
sous hautes contraintes en
Hongrie et en Pologne.

Le droit à l'avortement, même légalisé est, peut ou pourrait, être remis en question par ***le maintien de la clause de conscience des médecins*** (Italie), ***l'absence de structures hospitalières adéquates*** (Grèce, Bavière), ***les restrictions de personnels et les suppressions des centres pratiquant l'avortement lors de restructurations hospitalières*** (France), et, dans tous les pays, par l'élection de gouvernements réactionnaires, conservateurs et rétrogrades.

Nous réaffirmons que :

- L'accès à l'avortement est un droit ;
- L'avortement est un choix personnel- mon corps m'appartient, je choisis ma vie ;
- Des moyens financiers doivent être donnés pour que les centres pratiquant l'avortement et les centres de planification soient accessibles à toutes sur les territoires ;
- Des campagnes tous publics sont nécessaires ;
- L'éducation à la vie sexuelle doit être prodiguée à toutes et à tous pour qu'elles et ils puissent avoir des choix libres et éclairés ;
- La formation aux techniques d'avortement et à l'accompagnement doit faire partie intégrante de la formation initiale des professionnel/les de santé ;
- La clause de conscience des professionnel/les de santé doit être supprimée ;
- Les délais légaux pour avorter doivent être harmonisés sur ceux des pays les plus progressistes en Europe et les États doivent tendre vers une dépénalisation totale de l'avortement.

Premières participantes : Marche Mondiale des Femmes, Planning Familial, CADAC, ANCIC, La CLEF, Collectif Tenon, CNDP, Les Effronté-es, Osez le Féminisme, Femmes Solidaire, Nuit Féministe, Regards de Femmes, LIDF, Nous d'abord Pologne, ADDP Association Défense de la Démocratie en Pologne, Alliance des Femmes pour la Démocratie, Ruptures, Réseau Féministe Ruptures, Assemblée des Femmes, Chiennes de Garde, FEMEN, Coordination Lesbienne en France, Fieres, Libres MarianneS, Attac Genre, US Solidaires, CGT, SNPES Pij FSU, UNEF, SUD Santé Sociaux, UNEF, LDH, Ensemble!, Commission Féministe, EELV, PCF, MJCF, Alternative Libertaire.

L'avortement face aux attaques larvées des culs bénis!

Alors que plusieurs mesures phares ont été prises pour améliorer l'accès à l'avortement: (suppression de la notion de détresse, remboursement à 100%, suppression du délai de réflexion entre autres, création du délit d'entrave numérique), l'accès n'est toujours pas garanti dans tous les territoires du fait des restructurations hospitalières qui ont conduit à la fermeture de nombreuses maternités et centres IVG, ni pour tous les publics, comme le montrent notamment les difficultés éprouvées par un certain nombre de femmes étrangères à avoir recours à une IVG totalement prise en charge et dans de bonnes conditions. Et le climat politique n'augure rien de bon pour les droits des femmes.

Pourtant, les droits sexuels, acquis de haute lutte et inscrits dans la loi grâce à notre mobilisation, sont un préalable à l'égalité femmes-hommes : contraception, avortement, éducation à la sexualité, lutte contre le VIH/sida sont indissociables et doivent s'appliquer de la même façon sur tout le territoire ! Les attaques répétées contre ces droits nous alertent, mais elles ne nous découragent pas ! Bien au contraire !

L'IVG est un droit, en France, une grossesse sur cinq est interrompue volontairement. Notre corps nous appartient, nous seules décidons si/quand/dans quelles conditions nous souhaitons enfanter. Notre tête nous appartient, nous seules savons si l'IVG est une souffrance. Ras la moule de la commisération mièvre des réacs et des bigot-tes qui proclament qu'avec la contraception on pourrait éviter l'IVG, que l'IVG est toujours une blessure...

Chaque femme a environ 400 cycles pendant sa vie (+/- 4 jours de fécondité à chaque fois). Nous sommes 15 millions de femmes en âge d'être potentiellement enceintes.

15 millions de personnes devant maîtriser 1600 fois leur fécondité, cela nous donne 24 milliards.

24 milliards de nécessaires occasions de contrôler de notre fécondité pour 200 000 IVG par an multipliée +/- 34 année de fécondité soit 6 800 000) : $6\,800\,000 / 24\,000\,000\,000 \times 100 = 0.028\%$ de **taux d'erreur dans la maîtrise de notre fécondité.**

24 milliards c'est sous réserve de rapports sexuels tous les jours lors de la période de fécondité (*nous n'avons pas toutes cette chance*) mais dans le même genre de calcul :

R = 8.9 rapport sexuel par mois en moyenne femme en France

M = 12 mois

F = 15 millions de femmes fertiles

R x F x M = total rapport sexuel des femmes par an

IVG / RFM = 0.0125 %

Moins de un rapport sexuel sur 10 000 donne lieu à une IVG

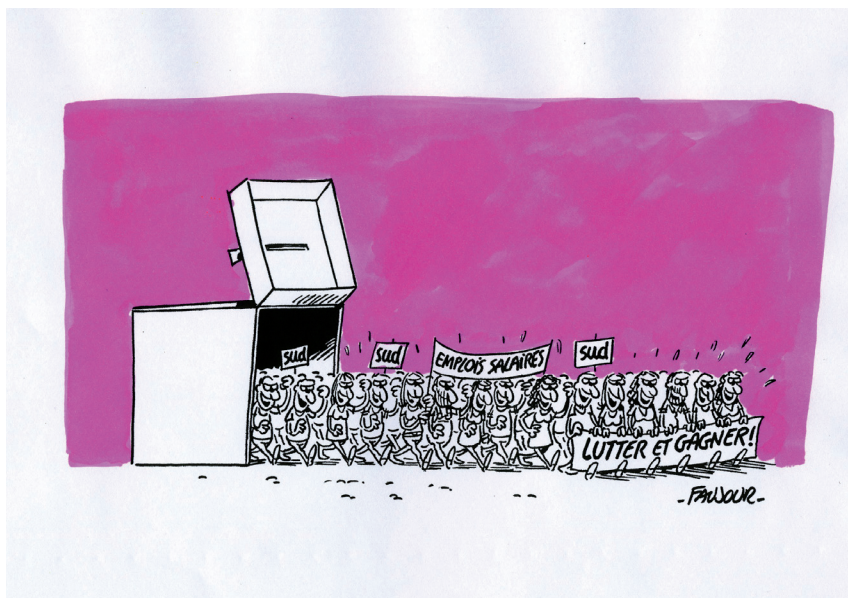
Elections professionnelles

Loi Rebsamen

Depuis le 1er janvier 2017, les listes électorales doivent être le reflet de la mixité des salarié-es de l'entreprise.

Une liste de candidat-es qui représente la composition du collège électoral

Désormais, la composition des listes de candidat-es au poste de délégué-e du personnel, de membre du CE ou de la Délégation Unique du Personnel devra refléter la composition du collège électoral : il s'agit de l'obligation de représentation équilibrée femmes/hommes.



Accord préélectoral

Le protocole d'accord préélectoral devra mentionner la proportion de femmes et d'hommes composant chaque collège (art. L2314-11 et L2314-24-2). En cas de décimales, afin d'aboutir à un nombre entier de candidats, l'arrondi devra être le suivant (art. L2314-24-1)

- arrondi à l'entier supérieur en cas de décimale supérieure ou égale à 5 ;
- arrondi à l'entier inférieur en cas de décimale inférieure à 5.

En cas de nombre impair de sièges à pourvoir et de stricte égalité entre femmes et hommes inscrits sur les listes électorales, la liste comprend indifféremment un homme ou une femme supplémentaire (tant pour les titulaires que les suppléant-es).

Néanmoins, lors de la négociation de l'accord préélectoral, ne pas se limiter au nombre fonction de l'effectif mais négocier plus, surtout si la proportionnalité est en faveur des représentant-es du personnel.

Exemple de représentation équilibrée des femmes et des hommes

Si le collège électoral est composé de 60% de femmes, la liste de candidat-es devra donc comporter 60% de femmes.

Exemple: 3 sièges de délégué-es du personnel sont à pourvoir. Le collège électoral est composé de 60% de femmes et de 40% d'hommes. La composition des listes doit être la suivante :

- nombre de candidates femmes : $3 \times 0,6 = 1,8$ soit 2 femmes ;
- nombre de candidats hommes : $3 \times 0,4 = 1,2$ soit 1 homme.

Une alternance femme/homme sur la liste de candidat-es (Art. L. 2314-25-1)

Les listes électorales doivent présenter de manière alternée une femme et un homme jusqu'à épuisement d'un des deux sexes parmi les candidat-es.

La liste peut commencer de manière indifférente par l'un ou l'autre sexe. La seule exigence est l'alternance d'une candidate femme et d'un candidat homme, peu importe l'ordre.

Exemples d'alternance proportionnelle :

- pour une liste comprenant 60% de femmes et 40% d'hommes avec 6 sièges :

F H F H F F ou **H F H F F F**

- pour une liste comprenant 75% de femmes et 25% d'hommes avec 6 sièges :

F H F H F F ou **H F H F F F**

ou

F H F F F F ou **H F F F F F**

Voire si négociation supérieure au vu de la proportionnalité (6x0,75= 4,5 soit 5 et 6x0,25=1,5 soit 2)

F H F H F F F ou **H F H F F F F**

Quels sont les points qui peuvent être contestés dans les élections ?

Toute personne ayant un intérêt à agir pourra saisir le juge pour demander l'annulation des élections.

Il s'agit donc d'une sanction postérieure à l'élection qui n'est pas automatique. Il ne semble pas possible de contester la composition des listes avant la proclamation des résultats.

Il faudra attendre la pratique et la jurisprudence issue des contentieux pour trancher les difficultés pratiques de sa mise en place.

Contentieux électoral :

Les contestations relatives aux élections professionnelles peuvent concerner toute phase du processus électoral : « *contentieux pré-électoral* » (avant élections) et de « *contentieux électoral* » (après élections).

Ni l'employeur ni le bureau de vote ne peuvent procéder à l'annulation des élections. **Seul le juge est compétent en la matière.**

La compétence générale en matière d'élections professionnelles revient au juge d'instance.

Toute contestation portant sur l'électorat ou la régularité des opérations électorales doit être portée devant le tribunal d'instance qui juge en premier et dernier ressort. (Article R2314-28, modifié par Décret n°2016-660 du 20 mai 2016- art. 36)

Les contestations relatives à la répartition du personnel dans les collèges électoraux et à la répartition des sièges entre les collèges relèvent de la compétence de la DIRECCTE.

Toute personne ayant intérêt pour agir peut demander l'annulation des élections. Il s'agit généralement de l'employeur, d'un-e électeur/trice, d'un-e candidat-e ou d'une organisation syndicale.



Si le recours intenté est préélectoral et porte sur l'électorat (inscription ou non sur **les listes électorales**, erreur éventuelle dans la répartition par catégorie ou collège), le délai est de 3 jours à compter de la publication des listes électorales.

Si le recours est électoral et porte sur la régularité des opérations électorales (contestations sur l'éligibilité, la composition des **listes de candidats**, litige sur les résultats du suffrage, ou d'éventuelles fraudes), le délai est

de 15 jours et court à compter de la proclamation des résultats de l'élection concernée (le jour même de la proclamation ne compte pas).

N'entraînent généralement pas l'annulation du scrutin, les irrégularités commises mais restées sans influence sur le résultat de celui-ci (électeurs-trices inscrits sur les listes alors qu'ils et elles ne pouvaient prétendre à cette qualité, en nombre insuffisant pour avoir une quelconque influence sur le résultat).

En revanche, dès lors que les faits litigieux constituent une atteinte à une disposition d'ordre public ou ont eu pour conséquence de fausser les résultats du vote, le juge prononcera automatiquement l'annulation des élections.

Selon la loi du 17 août 2015, cette annulation n'entraîne pas d'élections partielles et à ce titre, annule les sièges qui ne seront donc pas pourvus.

Attention, véritable déni de démocratie, les patrons risquent de s'en saisir pour restreindre le nombre d'organisations syndicales et de représentant-es du personnel. Des jurisprudences risquent de tomber rapidement, veille permanente de tous-tes.

En cas de proportionnalité non possible due à la sur-représentativité d'un genre :

Exemple : pour une liste comprenant 75% de femmes et 25% d'hommes avec 6 sièges, avec seulement 2 femmes sur liste : **H F H F H H** les 2 derniers élus peuvent être annulés si contestation.

L'entrepreneur social

En Marche vers le "social business"

Les mutations radicales en cours dans le champ du travail social s'accompagnent par l'émergence d'une nouvelle figure : "l'entrepreneur social". Adepte de la "modernité" libérale, chantre du social business, VRP de l'uberisation, l'entrepreneur social entend faire table rase de notre secteur professionnel en imposant un nouveau modèle économique au service du monde de la finance.

La « destruction créatrice »

De coupes budgétaires en fermeture de services, l'austérité s'est installée dans la durée. Pour compresser l'action sociale et la soumettre aux obligations de résultat, les pouvoirs publics se désengagent et généralisent le recours à la prestation par l'intermédiaire des appels à projets.

La fin des conventions pluriannuelles et la généralisation des plateformes de subventions dématérialisées ont déjà eu la peau d'un certain nombre de structures. Ce nouveau schéma concurrentiel est perçu par les entrepreneurs sociaux comme une opportunité pour réaliser une OPA sur le travail social. Une bataille entre "les modernes" et "les anciens" est en cours avec, d'un côté, le patronat de type paternaliste et de l'autre, le patronat converti à l'économie de marché.

Les luttes de pouvoirs entre les organisations patronales de la BASS s'inscrivent entre autres dans cette perspective. Pour les entrepreneurs sociaux, le concept de « destruction créatrice » théorisé par l'économiste Schumpeter serait actuellement à l'œuvre. La disparition du modèle associatif subventionné par les pouvoirs publics se traduirait par un changement de paradigme ouvrant les portes de l'action sociale aux diplômé-es des écoles de commerce, aux managers issu-es du privé lucratif, aux banques, aux fondations et aux fonds d'investissement...

Ni trust, Ni start'up !

Dans ce nouvel environnement, les entreprises sociales remplaceraient les associations à but non lucratif et emprunteraient sans complexes les méthodes du privé à savoir un marketing offensif, un management par objectifs, ou le développement d'activités rentables... Dans cette partie de Monopoly®, les fusions, les absorptions et les banqueroutes déjà à l'œuvre se multiplieront et laisseront sur le carreau salarié-es et usager-es.

Les entrepreneurs sociaux ont élaboré deux modèles revisitant en profondeur les organisations du travail. Le premier que nous qualifierons de trust du social est en phase de consolidation ou de création. Ces grands ensembles comme le Groupe SOS, Aurore ou certaines Sauvegarde sont le pendant des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT). Ils se caractérisent par des regroupements de services visant à effectuer des économies d'échelles et par la mise

en œuvre d'une chaîne de commandement hiérarchisée cherchant à imposer des pratiques professionnelles normatives et évaluables individuellement. Ces unités interviennent sur des secteurs diversifiés (handicap, protection de l'enfance, insertion, hébergement...). En cas de perte d'un appel à projet, ces unités peuvent rebasculer les professionnel-les sur une autre mission. Avec cette précarité financière, la polyvalence et la gestion deviendront incontournables ; la réingénierie des métiers répond en partie à ces problématiques...



En parallèle aux trusts, « les Uber » de l'action sociale créent des start'up à grand renfort de marketing et de démagogie commerciale. Leur modèle économique est censé limiter le recours au financement public par le développement d'activités lucratives, la levée de fonds par l'intermédiaire du mécénat, la sollicitation des fondations ou du monde de la finance.

Particulièrement actifs sur le terrain de la communication, les pouvoirs publics leurs attribuent un certain nombre d'appels à projet en espérant réaliser une opération marketing doublée d'une économie budgétaire...

Sur certains territoires, le déploiement de l'action sociale est porté par un système de sous-traitance avec des travailleurs sociaux libéraux sans droits et sans couverture sociale.

Les sirènes de l'indépendance et le mirage de la liberté d'entreprendre attirent toute une nouvelle génération de professionnel-les. Ces startups s'organisent entre autres dans des ruches ou des plateformes de coworking. Le principe de ces espaces de travail est basé sur la mutualisation des services, l'horizontalité des rapports sociaux et la location de « bureaux » à la journée ou au mois.

Les trusts et les start'up sont en réalité les deux faces d'une même médaille. Les deux modèles agissent de concert pour créer «un marché de la misère» et tirer nos droits vers le bas par la généralisation du dumping social.



Un réseau en Marche...

Dans ce petit monde de startups, de managers, de communicant-es et de capitaines d'industrie, des figures de proue émergent et structurent les entrepreneurs du social autour de clubs particulièrement actifs.

Parmi les têtes de réseaux, nous retrouvons Jean Marc Borello, président du groupe SOS qui s'est chargé de mettre en relation Emmanuel Macron avec Christophe Itier, directeur de la Sauvegarde du Nord, actuel pilier d'**En Marche !** dans le Nord.

Un focus sur cette personnalité s'impose pour bien cerner le profil type de ces patrons «en marche!». Diplômé en Ressource Humaine, M. Itier intègre le cabinet de conseil Deloitte et y est mandaté pour effectuer un audit auprès de la Sauvegarde du Nord. Les préconisations émises séduisent le CA de l'institution qui s'empresse de le débaucher et de lui proposer un poste de DG pour mettre en œuvre ses dites recommandations. En parallèle, la figure montante de l'entrepreneuriat social crée un premier club de dirigeant-es du social dans le Nord sous l'appellation de SOWO. Le succès de cette initiative le propulse sur le devant de scène; SOWO rejoint alors un autre club d'envergure nationale : le MOUVES. Ce « MOUVement des Entrepreneurs Sociaux » essaime sur différents territoires et organise des opérations marketing, des formations visant à promouvoir l'entreprise sociale.

Véritable club de rencontres, le groupe met en relation des acteurs de la finance (Crédit Coopératif, Caisse d'Epargne, BNP), des cabinets de conseil (KPMG), des fondations (Vinci, MACIFacif), des starturpers et des directeurs-trices d'association.

Les différentes successions à la tête de cette organisation témoignent d'un fonctionnement clanique. Christophe Itier a été président après avoir succédé à André Dupont par ailleurs président de la Sauvegarde du Nord qui a lui-même précédé Jean Marc Borello.

En termes d'objectifs, Le MOUVES entend contribuer à l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneur, à influencer les pouvoirs publics et à promouvoir un nouveau modèle économique. Pour eux, l'innovation sociale passe par des partenariats public/privé. La mise en place des contrats à impacts sociaux sous l'impulsion d'Hugues Sibille, actuel président de la fondation du Crédit Coopératif, est vue comme une aubaine. Le positionnement de la Sauvegarde du Nord sur ce nouvel outil de casse sociale n'est pas très surprenant...

Les entrepreneurs du social, issus des trusts ou des start'up, avancent de manière structurée pour remodeler le visage de l'action sociale autour de modèles organisationnels et économiques.

De réflexions, en élaboration de rapports, en passant par un travail de lobbying et des rencontres entre acteurs de "l'action sociale" et du monde de la finance, cette nouvelle figure menace notre conception du travail social.

Leurs liens avec Emmanuel Macron témoignent d'une proximité idéologique qui se traduira par une attaque frontale de nos droits et acquis sociaux. **Avec la Loi travail, la réingénierie des diplômes, la transformation des modes de financement et la volonté de NEXEM d'attaquer les conventions collectives, toutes les pièces du puzzle pour un changement radical de paradigme sont en place. Face à ce modèle libéral, la bataille pour le social passera, entre autres, par l'élaboration d'un contre modèle solidaire, critique et de transformation sociale !**

culture et plaisir

CORPORATE

un film troublant

A la fin d'une journée de travail, quoi de mieux que d'aller au cinéma ! Cela change un peu. Déjà à la caisse les 11 euros 20 laissent perplexe car nous savions le sujet proposé par ce film où les personnages sont fictifs, mais l'histoire bien réelle.

C'est l'histoire d'une DRH qui fait son métier dans une boîte de 90 000 salarié-es. Elle est juste responsable de 800 personnes. Tout bascule quand un salarié saute du quatrième étage, salarié à qui on avait promis une promotion mais qui se retrouve dans un placard, avec l'imprimante.

Presque du banal !

La mission DRH, faire démissionner celles et ceux qui n'ont plus le profil, qui coûtent trop cher, qui n'acceptent pas des promotions, des mutations.

Une inspectrice du travail s'immisce dans l'enquête diligentée par le CHSCT, tout va basculer pour la DRH puisqu'elle se retrouve au cœur d'un système bien rôdé par le patronat.

A se sentir responsable, cette DRH va mettre en place des stratégies d'évitement, de dissimuler des informations compromettantes pour son avenir.

Elle ne dort plus, boit pour oublier, puis se métamorphose quand l'étau se resserre sur elle. Elle se retourne vers l'inspectrice du travail, se découvre,

puis, trahit son employeur, en dévoilant les méthodes du Lean-Management qu'elle utilise envers les salarié-es. Elle ne sera plus la même femme, elle pourra dire adieu à ce job !

Elle prendra conscience que bien gagner sa vie (elle annonce 100 000 euros annuels) n'est rien face à la torture morale !



Découvrir que l'inspectrice du travail a pour mission de s'occuper de 3 000 entreprises et de 10 fois plus de salarié-es pour un salaire bien inférieur au sien, mais avec le statut de "fonctionnaire", donc non licenciable, ouvre les yeux de cette DRH sur le quotidien de celles et ceux qui doivent nous défendre.

La lutte est inégale, le CHSCT fait du bruit, mais pas trop, le monde feutré de la finance n'autorise pas les écarts de langage et ne peut concevoir que la violence psychologique

puisse amener à des actions gravissimes pour soi, mais aussi pour les siens.

Le film porte un regard criant de vérité sur les méthodes de management à l'œuvre dans nos entreprises aujourd'hui.

Les scènes d'entretien d'évaluation et leur explication/dé-cryptage par les managers eux-mêmes méritent d'être vues et intégrées dans nos défenses syndicales parce qu'elles nous donnent le mode d'emploi de ceux et celles qui nous détruisent.

Les syndicats sont peu présents voire absents de cette fiction, pourtant si proche du réel.

C'est en soi un enseignement. C'est à nous militant-es de prendre toute notre place et au-delà dans nos entreprises pour enrayer cette dynamique de destruction massive d'humanité et de sujets, en analysant les moyens, mis en œuvre et en les faisant connaître à nos collègues.

Et même si la première réaction sera négative parce que la vérité est violente, dès lors qu'un fait grave se produira, au mieux avant, la conscience naîtra et nous serons là pour accompagner le combat face à l'inhumanité de ce patronat "moderne" et sans âme.

A voir pour comprendre!

De Nicolas SILHOL, scénario Nicolas FLEUREAU avec Céline SALETTE, Lambert WILSON, Stéphane de GROODT, Violaine FUMEAU